

DECISION N° 80 /DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 3 NOV 2023
Portant attribution du marché relatif à la fourniture et l'installation des groupes électrogènes redondance dans certains sites techniques sensibles.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et la loi modificative N° 2015/006 du 20/04/2015 ;
- Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
- Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
- Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
- Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;
- Vu la résolution n°015/CAMTEL/CA/2021 du 06 avril 2021 portant adoption du Manuel des procédures applicables aux marchés de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
- Vu la Résolution N°030/CAMTEL/CA/2021 du 16/11/2021 portant nomination des responsables à la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL);
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°2023/011/AONO/DG/CIPM/CAMTEL du 09/05/2023 pour la fourniture et l'installation des groupes électrogènes de redondance dans certains sites techniques sensibles ;

Vu la lettre n°131/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA du 11/10/2023 relative au second examen des offres technique d'un soumissionnaire ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres mise en place par note N°026/CIPM du 17/10/2023

Vu la proposition d'attribution N°146/CIPM/SEC du 20 Octobre 2023 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

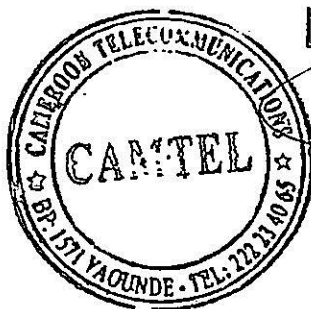
Article 1^{er} : La Société **SAITEK GENIE LIMITED (S.G. LTD)**, BP. 11 431 Yaoundé, Tél : (+ 237) 222 16 08 74/ 677 06 67 34, est déclarée adjudicataire du marché susvisé au montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de **deux cent huit millions six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (208 687 500) francs CFA** et pour une durée d'exécution de **six (06) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 2 : le Directeur Général ou son Représentant dûment mandaté est invité à se présenter à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, Sous-Direction des Approvisionnements des Services Rattachés (Service des Approvisionnements) sise au 6^{ème} étage, porte 603 pour l'établissement du marché correspondant.

Ampliations :

- PCA/CAMTEL ;
- CRRMPC/ARMP (pour publication)
- PCIPM/CAMTEL ;
- Intéressée ;
- Archives/Chronos.

Yaoundé, le 13 NOV 2023



LE DIRECTEUR GENERAL

Mme Judith Yak Sunda
épse Achidi

01
#2